

**BUREAU VERITAS**

## **CONSIGNE DE NAVIGABILITE**

définie par la Direction Générale de l'Aviation Civile

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

### Planeurs WASSMER

**Type WA 26, WA 26 CM, WA 26 P,  
WA 28, WA 28 E, WA 28 EF, WA 28 F**

Support d'empennage

La présente Consigne de Navigabilité concerne les planeurs WASSMER, mentionnés ci-dessus, tous numéros de série.

Avant tout nouveau vol entrepris après la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité, appliquer les dispositions suivantes :

- 1) Inspecter la peau de fuselage située près du pied de dérive pour chercher des traces de frottement dues aux leviers de commande des tabs.
- 2) Après démontage de la profondeur et de la tablette métallique de fermeture arrière du fuselage située sous l'empennage :
  - 2.1) Inspecter la tablette métallique pour chercher des criques ou des déformations.
  - 2.3) Inspecter les liaisons du cadre support de l'empennage à la paroi interne du fuselage côtés gauche et droit. Rechercher des traces d'oxydation intérieure de la ferrure noyée dans le plastique. Rechercher du délaminage des tissus de verre de recouvrement. Rechercher toute anomalie pour détecter une mauvaise liaison entre le cadre support et la structure fuselage en effectuant des pressions manuelles sur le cadre support.

/...

Date : 7/09/1988

Planeurs WASSMER

Réf.: 88-089 (A)R1

- 3) Si, au cours de ces inspections, une anomalie est découverte, retirer le planeur du service et appliquer la solution de réparation appropriée définie par le Bulletin Service ISSOIRE-AVIATION N° 33.
- 4) Si aucune anomalie n'est relevée, remettre le planeur en service.
- 5) Porter mention de l'exécution des travaux sur le livret planeur.

---

Cf. : Bulletin Service ISSOIRE N° 33

---

**Nota : La présente CN a fait l'objet d'une diffusion télégraphique  
par la DGAC le 29/07/1988**

---

**La présente Révision 1 annule et remplace la CN 88-089(A) originale**

---

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : DES RECEPTION**